

AIX LES BAINS

SUPPLÉMENT AU MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE | N° 62 | JUIN 2022

LA LETTRE

Des actions concrètes pour faciliter l'usage du vélo



© Gilles Lansard - Aix Riviera

La création de la future Véloroute des 5 lacs a débuté et notamment à Aix-les-Bains. L'une des illustrations de l'engagement pour cette démarche de déplacements à vélo.

Labellisée Territoire vélo depuis 2011 et Ville à vélo du Tour de France (3 vélos) depuis 2021, Aix-les-Bains a atteint la 10^e place nationale dans le dernier Baromètre des villes cyclables (catégorie des villes moyennes). Elle n'a cessé d'améliorer sa note depuis 2017, preuve des efforts déployés par la municipalité dans ce domaine. Aujourd'hui, une quarantaine de kilomètres d'itinéraires et 250 arceaux de stationnement sont dédiés aux déplacements à vélo. Le maire, Renaud Beretti,

lui-même adepte de la « petite reine », et son équipe municipale souhaitent encore aller au-delà. En complément du schéma directeur cyclable adopté par Grand Lac pour la décennie à venir, la Ville a ainsi initié l'élaboration de son propre schéma communal afin d'aller plus loin dans les connexions inter-quartiers. Sous maîtrise d'ouvrage de Grand Lac, plusieurs axes d'aménagement financés à 80 % par la Région AuRA sont en cours pour créer une voie verte entre le pont du Sierroz et la rue Henri Dunant dans le

cadre de la prolongation de la Véloroute des 5 lacs. Ce tronçon vient compléter les 950 mètres d'aménagement réalisés l'an dernier entre le parking-relais de Pontpierre, à Grésy-sur-Aix, et l'entrée d'Aix-les-Bains. La liaison cyclable entre la place Clemenceau et le lac via le boulevard Pierpont-Morgan est également à l'étude, ainsi que l'accès aux collèges et lycée Marlioz.

DIX VÉLOS HYDROGÈNE EN ACCÈS LIBRE

Une expérimentation, menée par la Région et Grand Lac, avec le concours de la Ville, est par ailleurs engagée cette année autour des vélos à hydrogène. Une station hydrogène a été créée avenue Daniel Rops, près de l'entrée de la plage, et dix vélos peuvent être empruntés gratuitement (contre une caution et un questionnaire à remplir). Les piétons ne sont pas oubliés. Un diagnostic est en cours pour veiller à la continuité des cheminements du centre-ville vers les quartiers, en considérant le confort des usagers et le partage des chaussées.



UNE AIDE DE 350 € POUR ACHETER SON VÉLO ÉLECTRIQUE

La Ville d'Aix-les-Bains reconduit en 2022 le principe d'une aide financière aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE). Ce bon d'achat est d'un montant de

200 €, auxquels s'ajoutent les 150 € accordés par Grand Lac. Face au succès remporté par cette aide l'an dernier, l'enveloppe prévue par la municipalité permettra de financer 500 VAE.





30 véhicules propres pour les services municipaux

L'intégration de véhicules et de vélos électriques dans la flotte municipale est montée en puissance depuis 2018. C'est le cas aussi pour le matériel, notamment pour le nettoyage des rues et des espaces verts.

En 2005, la Mairie d'Aix-les-Bains achetait son premier véhicule électrique, une Aixam, pour le service des sports. Aujourd'hui, elle en possède 23 (véhicules légers et utilitaires) et une voiture à hydrogène, après une montée en puissance engagée en 2018. Rien qu'en 2018 et 2019, dix véhicules avaient été acquis pour un coût net de 207 500 € (déduction faite des bonus écologiques). Cet effort sans précédent a permis de retirer de la circulation une demi-douzaine de véhicules thermiques d'ancienne génération. L'objectif du mandat est d'augmenter la flotte électrique de 50 %.

Pour accompagner cette évolution, la Ville a créé une Infrastructure de recharge de véhicules électriques (IRVE) permettant la recharge simultanée de six véhicules (dont la moitié en charge rapide). Le coût de cet équipement, mutualisé avec Grand Lac, s'est élevé à 90 000 € pour la part communale. Six bornes de recharge publiques ont également été installées.

Parallèlement, la Ville a investi dans un vélo hydrogène et dans six vélos à assistance électrique.

DES OUTILS ÉLECTRIQUES PLUS VERTUEUX

Pour les services techniques, les machines électriques sont de plus en plus favorisées. Douze souffleuses électriques dotent ainsi les agents chargés de la propreté, et cinq sont affectées au service des parcs et jardins. Ce dernier dispose par ailleurs de deux taille-haies et deux sécateurs électriques. Avec cet outillage électrique, les rejets en CO₂ sont fortement limités, de même que le bruit. Ce qui réduit par exemple la gêne pour les riverains. Ces outils sont plus ergonomiques et moins lourds pour les agents. La volonté de la Ville se heurte cependant aux limites techniques de ces appareils : la puissance des souffleuses électriques est ainsi insuffisante pour assurer efficacement le nettoyage des feuilles mortes en automne.



DES MÉTHODES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

Le service des parcs et jardins de la Ville n'a pas attendu l'interdiction des pesticides pour mettre en œuvre des méthodes alternatives. Depuis une dizaine d'années, les jardiniers municipaux appliquent une lutte biologique intégrée : guêpes, coccinelles et autres insectes auxiliaires sont utilisés dans les serres pour prévenir ou réduire les dégâts causés par les ravageurs comme les pucerons ou les cochenilles farineuses. Dans le même esprit, la Ville a recours à des pièges à phéromones contre les limaces du marronnier ou les chenilles processionnaires. Par ailleurs, des huiles essentielles et autres macérations d'ail ou d'oranges douces sont utilisées pour leurs propriétés répulsives. Autre arme naturelle, le savon noir, efficace pour éloigner les pucerons. Pour le désherbage, notamment au cimetière, les agents municipaux agissent mécaniquement, avec des lames, des binettes et des brûleurs à gaz. Les jardiniers veillent enfin à bien désinfecter leurs outils entre les opérations de manière à éviter la propagation de maladies éventuelles.

Pour ses bâtiments, la Ville mise sur les énergies vertes

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Installation de panneaux photovoltaïques, alimentation en électricité verte et en biogaz, nouveaux raccordements au réseau de chaleur... Aix-les-Bains a bien engagé sa transition énergétique.

La transition énergétique est une priorité de la municipalité. L'un des derniers exemples en date est la couverture en panneaux photovoltaïques des archives municipales. Ce site nécessite un contrôle permanent de la température et de l'hygrométrie. Les 50 m² de panneaux photovoltaïques permettront de produire 10 000 kWh par an, soit 25 % de la consommation en chauffage électrique. La rénovation du groupe scolaire Marlioz a aussi été l'occasion d'installer des panneaux photovoltaïques (lire par ailleurs) et un appel à manifestation pourrait être lancé en vue d'équiper la toiture du manège équestre. La Ville a par ailleurs décidé de recourir au biométhane, issu de la valorisation de déchets organiques, pour couvrir 50 % de ses besoins en gaz. Pour l'électricité, le choix a été fait de fournir 100 % des bâtiments municipaux par une électricité verte. Pour le seul mois de décembre, cela a permis d'éviter 35 tonnes équivalent CO₂, soit 35 allers-retours Paris-New York en avion. S'agissant des bâtiments chauffés par un combustible, la Ville a engagé un programme d'isolation des tuyaux, afin de diviser les déperditions par six, pour une



La Ville a engagé un programme de calorifugeage des tuyaux, permettant de diviser les déperditions de chaleur par six.

économie attendue de 35 000 € par an. D'un montant de 149 000 €, cette opération n'a rien coûté aux contribuables puisqu'elle a été financée par des fournisseurs d'énergie dans le cadre des certificats d'économie d'énergie (CEE). Le mode de chauffage de plusieurs bâtiments municipaux évolue aussi. L'école de la Liberté et le centre médico-scolaire ont été raccordés au réseau de chaleur, alimenté par la chaufferie bois du Sierroz. Quatre chaudières à fioul encore en service seront remplacées entre 2023 et 2026. La meilleure énergie reste cependant celle qu'on ne consomme pas. 170 dalles led et 210 ampoules ont été fournies grâce aux CEE. Leur installation va permettre d'économiser 90 MWh/an, soit 16 000 €.

UNE VOLONTÉ MUNICIPALE AFFIRMÉE

« Il y a une volonté affirmée et une vraie sensibilité du maire et de l'équipe municipale pour avancer sur ces sujets », souligne Philippe Laurent, conseiller municipal délégué à l'environnement et au développement durable. « Nous travaillons aussi bien sur des actions de sensibilisation que sur des projets structurants en matière de photovoltaïque ou de déplacements doux notamment. Nous avons une contrainte budgétaire à prendre en compte, mais cela ne nous empêche pas d'avancer, y compris en nous appuyant sur des partenariats. »

MARLIOZ : UNE RÉNOVATION EXEMPLAIRE DE L'ÉCOLE

Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quartier Marlioz, d'importants travaux ont été réalisés au groupe scolaire. Ils ont notamment consisté à isoler ce bâtiment de 1959 par l'extérieur, à mettre en place une VMC double flux et à installer deux chaudières à granulés bois et des panneaux photovoltaïques. Les résultats sont là : de 60 tonnes d'équivalent CO₂ par an avant les travaux, l'école est passée à 3,7 tonnes aujourd'hui !



Un rucher école pour former les futurs apiculteurs

Depuis l'an dernier, un rucher école est installé à Saint-Simond, sur un terrain municipal mis à disposition du syndicat apicole Le Rucher des Allobroges par la Ville. Deux apiculteurs chevronnés, Patrick Exertier et Daniel Revol, y dispensent des cours théoriques et pratiques, le samedi après-midi, à une trentaine de personnes désireuses de pouvoir posséder leurs propres ruches. Grâce à la présence de quatre ruches et quatre ruchettes, les élèves apprennent à reconnaître les abeilles, les mâles appelés faux bourdons et la reine, et « à appréhender le mode de vie d'une ruche afin que leurs pratiques soient les plus respectueuses de la colonie », indique Jacqueline Exertier dit Monnard, présidente de la section aixoise. Les futurs apiculteurs apprennent aussi à marquer la reine et à séparer les essaims pour créer une nouvelle ruche. Par ailleurs, pour favoriser la survie et l'essor des insectes pollinisateurs, le service des parcs et jardins a, entre autres, implanté des plantes mellifères dans la ville.



© Le Rucher des Allobroges



Un dispositif expérimental contre le moustique tigre

Un dispositif expérimental de piégeage du moustique tigre a été mis en place en 2021 sur un vaste secteur au nord de la ville. 2876 pièges ont été distribués gratuitement aux habitants et 575 hectares traités, soit 45 % de la commune. C'est le plus grand secteur en France équipé de ce type de piège. Les 120 points noirs recensés sur ce secteur feront par ailleurs l'objet d'un passage de l'EID (Entente interdépartementale de démoustication) cette année pour les résorber.

Plus d'informations : stopmoustiques@aixlesbains.fr

Une centaine d'arbres plantés l'hiver dernier

Le principe fixé par la municipalité est que chaque arbre qui doit être abattu (pour raison de sécurité ou sanitaire) soit remplacé quelque part dans la ville. C'est ainsi que près d'une centaine d'arbres ont été plantés durant l'hiver. Les « arbres de collection » sont privilégiés. Le choix des espèces est fonction de l'endroit, de l'exposition et de l'effet recherché. À Mémard, la Ville a planté des arbres à grand développement, qui pourront donner de l'ombrage. Le long de l'allée verte du lac, les variétés choisies sont adaptées à la stagnation d'eau.

